



MANIFESTE DE LISBONNE

Le 30 septembre 2016, à l'occasion du séminaire de Lisbonne, « Femmes, Villes et Territoires », première étape d'un projet commun, les coordinations du LEF des Pays du Sud, soussignées :

S'appuyant sur la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes - CEDAW, ses recommandations générales, et son Protocole facultatif ; la Plateforme d'action de Pékin et ses documents de suivi ; la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique - Convention d'Istanbul ; la Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne ; les Résolutions du Conseil de sécurité 1325 (2000) et 2016 (2013) ; la Convention des Nations Unies sur les Droits des Enfants; et les Objectifs du Développement Durable (ODD) des Nations Unies – l'agenda 2030;

Prenant en considération la Conférence des Nations Unies HABITAT III - l'agenda urbain pour les prochaines vingt années ; l'ODD 5 « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles » et l'ODD 11 « Villes et communautés durables » ; l'agenda urbain pour l'UE – Pacte d'Amsterdam adopté le 30 mai 2016; et que l'autonomisation des femmes constitue une des trois priorités de l'Union pour la Méditerranée (UPM) ;

S'engagent notamment :

à travailler ensemble pour la mise en œuvre des projets et des actions communes pour garantir les droits des femmes et l'égalité entre femmes et hommes dans la vie économique, politique, civile, sociale et culturelle ;

à assurer un suivi des engagements de la Déclaration de Paris 2013 adoptée à la Troisième conférence ministérielle de l'UPM sur le renforcement du rôle des femmes dans la société, en articulation avec la Fondation des Femmes de l'Euro-Méditerranée qui suit les pays du Sud du bassin méditerranéen ;

à promouvoir une gouvernance paritaire au plan local qui rende effectifs les droits des femmes à la pleine jouissance de leur citoyenneté dans les villes et les territoires ;

et à mener dans ce sens des actions de lobbying auprès des décideur-e-s.

Coordination française pour le lobby européen des femmes/CLEF

Coordination italienne du lobby européen des femmes/LEFItalia

Coordination portugaise pour le lobby européen des femmes – Plataforma Portuguesa para os Direitos das Mulheres